

|                                                                                   |                                                             |                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
|  | <p>DOCUMENT</p> <p><b>Conditions générales de vente</b></p> | <p>Date : 2022/01/26</p> <p>Version : 01</p> |
| <p>Document n° : DOC43</p>                                                        | <p>Propriétaire du processus : Directeur des ventes</p>     | <p>Page 1 ou 4</p>                           |

## Conditions générales de vente et de livraison HAMOFA BV

### 1. Applicabilité

- a. Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les accords, y compris ceux qui sont établis par voie électronique, entre Hamofa BV et des tiers (client/donneur d'ordre) concernant la vente et la livraison de produits et/ou services et à toutes les offres faites par Hamofa BV à ces fins, pour autant que les parties n'en aient pas expressément convenu autrement par écrit.
- b. Une référence et/ou une dérogation aux présentes Conditions générales par le client/donneur d'ordre au moyen de ses propres conditions d'achat et/ou d'autres conditions est expressément rejetée par Hamofa BV.

### 2. Offres, accords, délais et prix

- a. Toutes les offres, y compris celles faites par voie électronique via [www.hamofa.com](http://www.hamofa.com), faites par Hamofa BV ainsi que les délais, prix, périodes de validité, illustrations et autres spécifications des produits et services qui y sont mentionnés sont toujours sans engagement, sauf mention contraire explicite.
- b. Toutes nos offres sont valables jusqu'au dernier jour ouvrable du mois au cours duquel l'offre a été faite, sauf mention expresse contraire.
- c. Une offre faite par Hamofa BV est réputée avoir été acceptée par le client lorsqu'il l'accepte par écrit, en se référant à l'offre en question, ou lorsque Hamofa BV confirme son acceptation verbale par écrit et commence à mettre en œuvre l'accord.
- d. Les prix de nos offres sont toujours indiqués en euros, sauf mention expresse contraire.
- e. Les prix proposés par Hamofa BV s'entendent départ usine de Hamont, sauf mention contraire explicite.
- f. Les prix et tarifs proposés par Hamofa BV s'entendent toujours hors TVA, transport, assurance, impôts et autres taxes.  
Toute augmentation du taux de TVA ou de toute autre taxe de quelque nature que ce soit entre la commande et l'exécution du contrat sera à la charge du client/donneur d'ordre.
- g. Nos prix ne couvrent que la fabrication et la vente des produits et/ou services spécifiés dans le contrat, à l'exclusion de tous autres travaux et services, notamment le placement/l'installation sur site. Ces services peuvent être proposés séparément, en plus du prix de fabrication et/ou de vente de nos produits et/ou services.
- h. Les produits qui portent la mention « Commande spéciale » dans nos offres sont des produits qui sont spécifiquement demandés/achetés par le client/donneur d'ordre. Ces produits ne peuvent pas être retournés. Voir également le point 9 des conditions de retour.
- i. Les photos de nos produits sur notre site web [HAMOFA.COM](http://HAMOFA.COM) ou d'autres fournisseurs d'accès à Internet sont à titre illustratif et peuvent différer en couleur, forme, substance ou de toute autre manière de la réalité et n'ont donc aucune valeur contractuelle.
- j. Si nous devons assurer le transport, le client/donneur d'ordre devra payer un supplément. Ce prix sera indiqué séparément sur notre offre et notre facture.
- k. Pour les livraisons en contre-remboursement et les livraisons par coursier, des frais supplémentaires seront facturés.
- l. Les commandes seront exécutées dans les meilleurs délais, en fonction des stocks disponibles et des capacités de traitement et de production.
- m. Sauf stipulation contraire, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne sont en aucun cas contraignants, ni ne donnent la possibilité de réclamer une quelconque forme de compensation en toutes circonstances.

|                                                                                   |                                                                                                                     |                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|  | <p style="text-align: center;">DOCUMENT</p> <p style="text-align: center;"><b>Conditions générales de vente</b></p> | <p>Date : 2022/01/26<br/>Version : 01</p> |
| <p>Document n° : DOC43</p>                                                        | <p>Propriétaire du processus : Directeur des ventes</p>                                                             | <p>Page 2 ou 4</p>                        |

### 3. Force majeure

- a. Si, en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, nous sommes empêchés de remplir nos obligations, nous avons la possibilité soit de suspendre l'exécution du contrat pendant la période où ces circonstances persistent, soit de résilier le contrat au moyen d'une notification écrite au client/donneur d'ordre.
- b. Par « circonstances », comprenez la guerre, la menace de guerre, la guerre civile, les émeutes, les grèves, les lock-out, les difficultés de transport, les incendies, les crises sanitaires générales et autres troubles graves au sein de l'entreprise ou chez les fournisseurs.

### 4. Paiement

- a. Sauf accord contraire par écrit, le prix d'achat est payable par le client/donneur d'ordre tel que décrit dans l'offre.
- b. Tous les paiements doivent être effectués à notre siège social à Hamont ou sur un compte bancaire au nom de Hamofa BV.
- c. Le droit du client/donneur d'ordre de compenser et de suspendre les paiements est exclu.
- d. Hamofa BV est en droit d'exiger du client/donneur d'ordre une garantie pour l'exécution de ses obligations.
- e. Si le délai de paiement, tel que mentionné sur la facture, est dépassé d'un minimum de huit jours, un intérêt de dix (10) pour cent par an sera appliqué sur le solde restant dû à compter de la date d'échéance, et en outre, une majoration de dix (10) pour cent sera appliquée à ce solde à titre d'indemnité forfaitaire, avec un minimum de cinquante (50) euros.  
Ceci sans exiger de mise en demeure, et indépendamment du fait que le contrat ait été exécuté en partie ou non.
- f. Tous les produits appartenant au client/donneur d'ordre qui sont en possession de Hamofa BV, pour quelque raison que ce soit, sont réputés être mis en gage pour le paiement des dettes envers Hamofa BV. Cela vaut également si les dettes ne sont pas liées aux produits et/ou services faisant l'objet du gage.

### 5. Livraison

- a. Sauf stipulation contraire, la livraison se fait au départ de notre siège social ou au départ de l'une de nos succursales et vaut acceptation.
- b. Le client/donneur d'ordre doit retirer les produits au plus tard 10 jours ouvrables après la notification que ces produits sont à sa disposition. En cas de négligence, des frais de stockage peuvent être facturés.
- c. Pour les livraisons depuis notre siège social ou depuis l'une de nos succursales vers des pays situés en dehors de la zone EU, s'agissant d'expéditions internationales générales, des frais supplémentaires tels que des taxes d'importation, des frais de douane, etc. peuvent s'appliquer. Ces coûts sont à tout moment à la charge du client/donneur d'ordre.

### 6. Réserve de propriété

- a. En dérogation à l'article 1583 du Code civil, sauf convention écrite contraire, nous conservons la propriété de tous les produits vendus par nos soins jusqu'à leur paiement intégral, y compris les coûts des services supplémentaires éventuels, ainsi que les intérêts et dommages-intérêts éventuels.
- b. Les parties conviennent que la présente clause sera pleinement appliquée en cas de faillite du client/donneur d'ordre.

### 7. Transfert de risques

- a. Sans préjudice des dispositions des articles 2, 3 et 6, le risque lié aux produits vendus par nous est transféré au client/donneur d'ordre au moment de la livraison.

|                                                                                   |                                                                                                                     |                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|  | <p style="text-align: center;">DOCUMENT</p> <p style="text-align: center;"><b>Conditions générales de vente</b></p> | <p>Date : 2022/01/26<br/>Version : 01</p> |
| <p>Document n° : DOC43</p>                                                        | <p>Propriétaire du processus : Directeur des ventes</p>                                                             | <p>Page 3 ou 4</p>                        |

- b. Si la livraison est convenue franco de port (DDP), la livraison est réputée avoir eu lieu lorsque les produits, bien que non encore déchargés, se trouvent dans les locaux du client/donneur d'ordre ou du destinataire.  
Quel que soit le lieu, le déchargement des produits s'effectue toujours aux frais et aux risques du client/donneur d'ordre.
- c. Si les produits sont retirés par le client/donneur d'ordre, la livraison est réputée avoir eu lieu au moment de la remise ou, si le chargement des produits est effectué par nos soins, au moment du chargement des produits sur le moyen de transport.

#### 8. Plaintes

- a. Les plaintes concernant des produits manquants ou non commandés et/ou un traitement incorrect doivent être signalées par écrit sans délai, au plus tard dans les 8 jours ouvrables.
- b. La réception couvre tous les défauts, c'est-à-dire que le client/donneur d'ordre accepte tous les défauts qui auraient pu être découverts au moment de la livraison ou au cours des 8 jours ouvrables suivants au moyen d'une inspection soigneuse et approfondie, et notamment les défauts concernant le fonctionnement et les caractéristiques des produits.
- c. Les plaintes concernant des produits qui ont été endommagés par le client et/ou qui ont subi un traitement ultérieur ne seront pas acceptées.
- d. Sans l'accord écrit préalable de Hamofa BV pour toute réparation de produits pendant la période de garantie, les frais qui en découlent ne seront pas remboursés.
- e. Lorsqu'il s'agit d'un cas de garantie approuvé par Hamofa BV, les coûts de réparation et/ou de remplacement et/ou les coûts d'une nouvelle opération sont entièrement pris en charge par Hamofa BV.

Toutefois, les limites à cet égard sont :

- i. Comme décrit au point 4 de nos Conditions de garantie, intitulé « Réparations et constats effectués sans l'intervention de Hamofa BV » :
  - 1. Le client/donneur d'ordre et/ou l'utilisateur n'est pas en droit de faire réparer le moteur par un autre prestataire aux frais de HAMOFA BV sans l'autorisation de HAMOFA BV.
  - 2. Tout constat éventuel d'un défaut ou d'un vice au moteur effectué en dehors des garages ou en l'absence de HAMOFA BV est réputé non opposable à HAMOFA BV.
- ii. Les coûts de réparation / remplacement / nouvelles opérations à effectuer sont limités au montant initialement facturé par Hamofa BV. Le surplus doit être pris en charge par le client/donneur d'ordre et/ou l'utilisateur.
- f. Voir - [CONDITIONS DE GARANTIE](#) -

#### 9. Conditions de retour

- a. Voir - [CONDITIONS GENERALES DE RETOUR ET D'ANNULATION](#) -
- b. Le retour des produits livrés ne peut avoir lieu qu'après autorisation explicite et écrite de Hamofa BV.
- c. Les produits portant la mention « spécialement commandé pour vous » ne seront en aucun cas repris.
- d. Les frais de retour sont toujours à la charge du client/donneur d'ordre.
- e. Nous nous réservons le droit de facturer un supplément de 25 % du prix d'achat, avec un minimum de 12,50 euros, pour les frais de traitement et d'administration. Dans ce cas, non seulement la raison du retour, mais aussi l'état de l'article ou de son emballage décideront du montant réel de ces frais.
- f. Le retour de produits sans autorisation préalable ne peut être accepté. Ces questions resteront sans réponse.

|                                                                                   |                                                             |                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|  | <p>DOCUMENT</p> <p><b>Conditions générales de vente</b></p> | <p>Date : 2022/01/26<br/>Version : 01</p> |
| <p>Document n° : DOC43</p>                                                        | <p>Propriétaire du processus : Directeur des ventes</p>     | <p>Page 4 ou 4</p>                        |

#### 10. Composants principaux

- a. Les anciens moteurs et/ou composants retournés deviennent la pleine propriété de Hamofa BV.
- b. Dans le cas où, au moment de la conclusion du contrat, une déclaration a été explicitement fournie par écrit sous le titre de « Core Charge », y compris un montant convenu s'appliquant comme une forme de valeur de reprise pour le retour de vieux moteurs et/ou composants, Hamofa BV se réserve le droit de soumettre les produits retournés à une inspection approfondie et, sur la base des conclusions, de ne pas rembourser, ou de rembourser partiellement, ou entièrement le montant convenu de « Core Charge » au client/donneur d'ordre.
- c. Core moteurs et/ou composants doivent être retournés dans les 30 jours suivant la réception du moteur et/ou composants commandé(s), pour autant que les parties n'en aient pas expressément convenu autrement par écrit.

#### 11. Responsabilité pour les produits et services

- a. Nous nous référons explicitement aux conditions de garantie utilisées par Hamofa BV.
- b. Ces conditions font partie intégrante de nos conditions générales de vente et de livraison et peuvent être consultées sur [- CONDITIONS DE GARANTIE -](#)

#### 12. Dissolution de l'achat

- a. Les deux parties ont le droit de dissoudre la vente par simple notification recommandée à l'autre partie si l'une des parties ne remplit pas ses obligations contractuelles ou s'il apparaît que l'autre partie ne remplira pas ou ne remplira probablement pas ses obligations, même si ces obligations ne sont pas encore échues.
- b. En cas d'annulation de l'achat par le client/donneur d'ordre, celui-ci sera redevable d'une indemnité égale à l'équivalent du travail déjà effectué, avec un coût minimum de 15% du montant de la commande.

#### 13. Langue, compétence

- a. La version néerlandaise des Conditions générales prévaut toujours sur une version en langue étrangère.
- b. En cas de litige concernant la livraison ou son paiement, ainsi qu'à l'occasion de l'application et de l'interprétation de nos Conditions Générales, les parties reconnaissent la compétence des tribunaux de l'arrondissement de Hasselt.
- c. Le droit belge est applicable.